

30 € HT / m<sup>2</sup>



N° 7300-S

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle Gestion publique

Service : Evaluations

Adresse : 16, RUE BORDE

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04.91.17.91.17

Fax : 04 42 37 54 08

Le .07/07/2017.

Le directeur régional des Finances publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et du département des Bouches-du-Rhône

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Christian GREGOIRE

Téléphone : 04 42 37 54 32

Courriel : christian.gregoire@dgifp.finances.gouv.fr

Réf. : 2017-014V1178 et N° 2014-014V3406 et 2013-014V0912  
ratt.

à

**METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE**

Territoire du Pays Salonais

(à l'attention de Valérie WELKER)

281 Bd du Maréchal Foch - BP 274

13666 SALON de PROVENCE cedex

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : LOT DE TERRAIN INDUSTRIEL**

**ADRESSE DU BIEN : Parc d'activités Euroflory à Berre l'Etang**

**VALEUR VÉNALE : 435 000 € H.T.**

**1 – SERVICE CONSULTANT :**

METROPOLE AIX-MARSEILLE  
PROVENCE - TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

**AFFAIRE SUIVIE PAR :**

Valérie WELKER

**VOS REF. :**

DB/2017-143

**2 – Date de consultation :**

:12/06/2017

**Date de réception :**

:16/06/2017

**Date de visite :**

:18/11/2010

**Date de constitution du dossier « en état » :**

: 16/06/2017

**3 – OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE**

- Actualisation de la valeur vénale d'un lot de terrain dans la ZAC Euroflory à Berre l'Etang ,  
en vue d'une cession

  
**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

Reçu au Contrôle de légalité le 29 décembre 2017

#### 4 - DESCRIPTION DU BIEN

**. Références cadastrales :**

parcelles cadastrées CX n°455 et 456 constituant le lot 27 sises Parc d'activités Euroflory à Berre l'Etang

**Description des biens :**

Il s'agit d'un lot de terrain aménagé, d'une superficie de 14 489 m<sup>2</sup>, situé dans la zone industrielle EUROFLORY.

#### 5 - SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
- situation d'occupation : bien présumé libre de toute location ou occupation

#### 6 - URBANISME ET RESEAUX

Zone au PLU : UEb

#### 7 - DETERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par comparaison

La valeur vénale du bien est estimée à 435 000 € H.T. (*quatre cent trente cinq mille euros hors taxes*).

#### 8 - DUREE DE VALIDITE

un an

#### 9 - OBSERVATIONS PARTICULIERES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Régional des Finances Publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,

L'Inspecteur des Finances publiques  
  
Christian GREGOIRE